

N° 04 – FÉVRIER 2020

INFORMATIONS STATISTIQUES

POTENTIEL DE RESSOURCES ET CHARGE FISCALE : RÉSULTATS 2020 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2008

Le canton de Genève fait partie des cantons à fort potentiel de ressources. En 2020, il est placé 5^e parmi les 26 cantons en termes de ressources taxables par habitant. Genève est également le canton qui exploite le plus fortement son potentiel fiscal. En effet, 34 % des ressources est soustrait par le fisc. En 2017, les recettes fiscales s'élevaient à 16 657 francs par habitant.

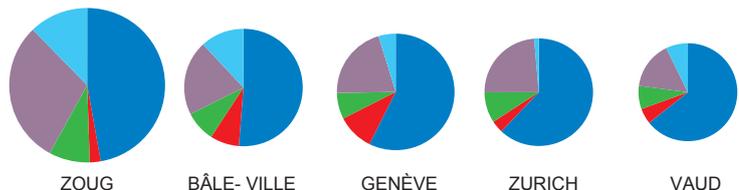
L'analyse des cantons suisses pendant la période 2008-2020, révèle un lien entre charge fiscale et potentiel de ressources : les cantons dont l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal augmente enregistrent généralement une baisse de l'indice du potentiel de ressources. Cela se confirme dans le canton de Genève. Depuis 2008, l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal a augmenté de 14,5 points et l'indice du potentiel de ressources a baissé de 7,5 points.

Potentiel de ressources et exploitation du potentiel fiscal, en 2020 (années de calcul: 2014-2016) ainsi que recettes des cantons et communes, en 2017

G01
Suisse

Potentiel de ressources par habitant, en 2020 (1) (2)

- Revenus des personnes physiques
- Revenus des personnes physiques imposés à la source
- Fortune des personnes physiques
- Bénéfice des personnes morales sans statut fiscal particulier
- Bénéfice des personnes morales avec statut fiscal particulier



Potentiel de ressources, pour 2020 (1)

	ZOUG	BÂLE-VILLE	GENÈVE	ZURICH	VAUD
Potentiel, en franc par habitant (surface du cercle)	85 471	49 961	49 206	41 643	34 184
Indice du potentiel des ressources (Suisse = 100)	249,7	146,0	143,7	121,7	99,9
Rang (1 = canton avec le plus de ressources par habitant)	1	4	5	6	8

Exploitation du potentiel fiscal, pour 2020 (1)

	ZOUG	BÂLE-VILLE	GENÈVE	ZURICH	VAUD
Exploitation du potentiel fiscal, en %	11,2	29,4	33,7	21,8	32,0
Indice de l'exploitation du potentiel fiscal (Suisse = 100)	44,8	118,1	135,2	87,5	128,3
Rang (1 = canton avec la plus faible charge fiscale)	1	22	26	9	24

Recettes des cantons et communes en franc par habitant, en 2017

	ZOUG	BÂLE-VILLE	GENÈVE	ZURICH	VAUD
Recettes fiscales, en franc par habitant	10 078	15 375	16 657	9 554	11 371
Recettes totales, en franc par habitant	16 025	26 695	23 536	15 351	17 511
Rang (1 = canton avec les recettes totales les plus élevées)	6	1	2	8	4

(1) Années de calcul 2014-2016.

(2) Les répartitions fiscales, dettes et créances entre cantons, qui apparaissent lorsque les contribuables changent de canton, sont attribuées proportionnellement aux diverses composantes du potentiel de ressources.

Source : Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

POTENTIEL DE RESSOURCES ET EXPLOITATION DU POTENTIEL FISCAL EN 2020

Le potentiel de ressources mesure la valeur fiscalement exploitable créée dans un canton. Il est calculé sur la base des revenus et fortunes imposables des personnes physiques, ainsi que des bénéfices imposables des personnes morales dans le canton.

Les cantons dont le potentiel de ressources par habitant est supérieur à la moyenne nationale sont considérés comme des cantons à fort potentiel. Les cantons pour lesquels il est inférieur à la moyenne nationale sont considérés comme des cantons à faible potentiel.

Genève fait partie des cantons à fort potentiel. Pour 2020, son indice du potentiel des ressources s'établit à 143,7. Cela signifie que les ressources par habitant y sont 43,7 % plus élevées qu'en moyenne nationale. Cinquième canton en termes de ressources taxables, Genève est classé derrière Zoug (249,7), Schwytz (181,3), Nidwald (158,0) et Bâle-Ville (146,0), mais devant Zurich (121,7) et Obwald (115,4). Dans les autres cantons, le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne nationale. Le plus faible potentiel par habitant se trouve dans le canton du Jura (64,9), juste derrière le Valais (65,4).

L'exploitation du potentiel fiscal correspond au rapport entre les recettes fiscales effectives (canton et communes cumulés) et le potentiel des ressources. Ce rapport exprime la charge fiscale globale d'un canton.

En moyenne nationale, la charge fiscale se monte à 24,9 % pour 2020. Cela signifie que 24,9 % des ressources est soustrait par le fisc et n'est, par conséquent, plus disponible pour un usage privé.

Genève est le canton avec la charge fiscale la plus élevée (33,7 % pour 2020) suivi par Neuchâtel (32,3 %), Vaud (32,0 %) et Jura (31,7 %). A l'opposé, les cantons avec la plus faible charge fiscale sont Zoug (11,2 %), Schwytz (11,5 %) et Nidwald (12,6 %).

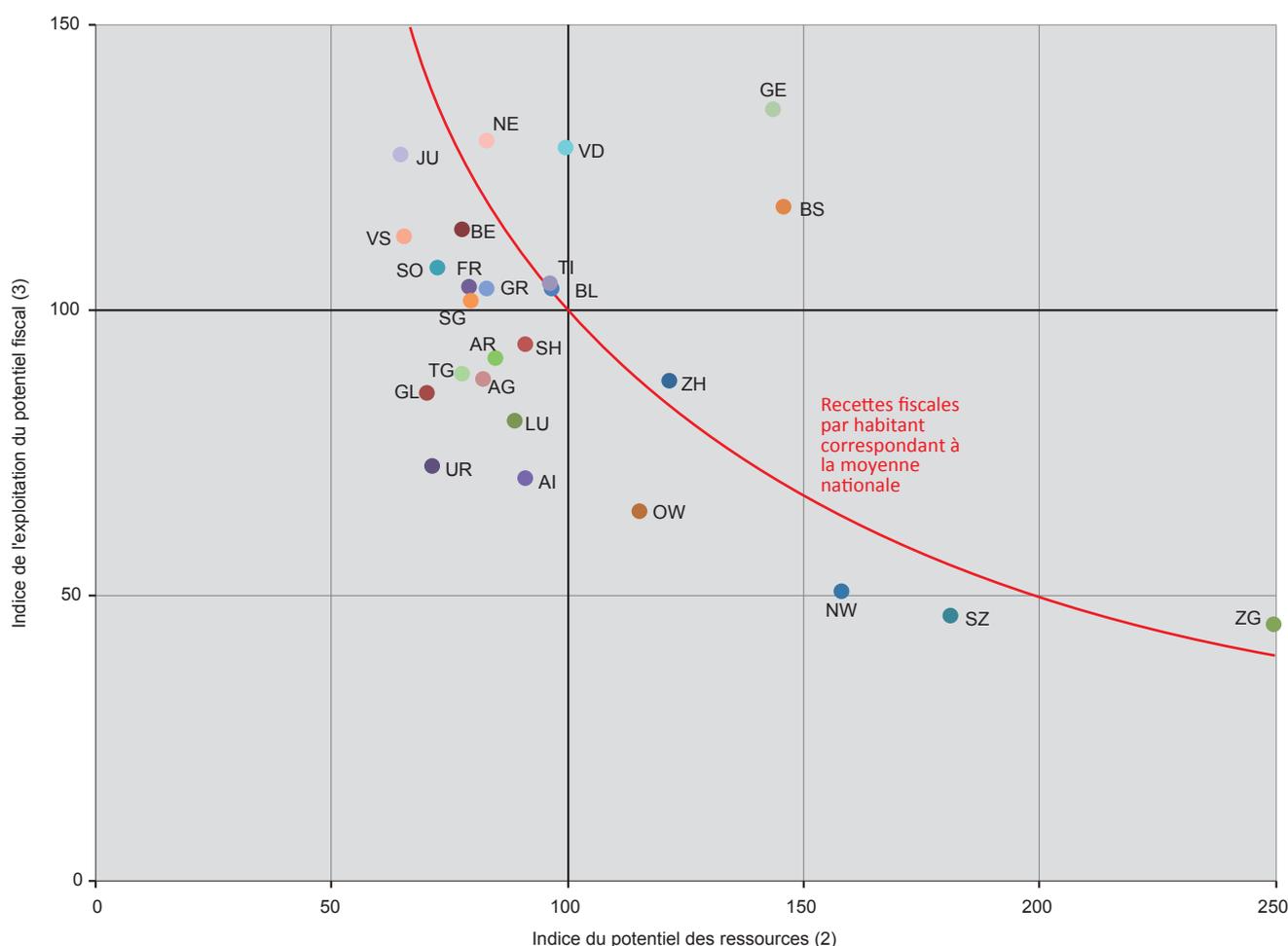
Un lien apparaît entre le potentiel de ressources et l'exploitation du potentiel fiscal : la charge fiscale est généralement moins élevée dans les cantons à fort potentiel de ressources et vice versa (voir graphique G-02). Le lien de cause à effet peut théoriquement aller dans les deux sens. D'un côté, les cantons avec une faible charge fiscale sont plus attractifs pour les gros contribuables (personnes physiques ou morales). D'un autre côté, les cantons dotés d'un plus fort potentiel de ressources peuvent générer une même quantité de recettes tout en exploitant moins fortement leur potentiel fiscal.

Genève et Bâle-Ville font exception. Tout en disposant d'un fort potentiel de ressources, ces cantons imposent une lourde charge fiscale. Le canton de Vaud est également caractérisé par une lourde charge fiscale, alors que son potentiel de ressources est quasi identique à la moyenne nationale (99,9). Autres exceptions, certains petits cantons, notamment Uri et Appenzell Rhodes-Intérieures, combinent un faible potentiel de ressources avec une faible charge fiscale.

Globalement, les cantons abritant les principaux centres économiques sont caractérisés par une charge fiscale plutôt lourde compte tenu de leur potentiel de ressources. Ils dégagent ainsi des recettes fiscales supérieures à la moyenne nationale (ils se situent au-dessus de la ligne rouge du graphique G-02). Outre Genève, Bâle-Ville, Vaud et Neuchâtel, qui imposent une lourde charge fiscale, c'est également le cas pour Zoug et Zurich, dont la charge fiscale est plus faible que la moyenne nationale.

Cantons

ZH	Zurich	GL	Glaris	AR	Appenzell Rh.-Ext.	VD	Vaud
BE	Berne	ZG	Zoug	AI	Appenzell Rh.-Int.	VS	Valais
LU	Lucerne	FR	Fribourg	SG	Saint-Gall	NE	Neuchâtel
UR	Uri	SO	Soleure	GR	Grisons	GE	Genève
SZ	Schwytz	BS	Bâle-Ville	AG	Argovie	JU	Jura
OW	Obwald	BL	Bâle-Campagne	TG	Thurgovie		
NW	Nidwald	SH	Schaffhouse	TI	Tessin		



(1) En raison du processus de taxation, des données d'une qualité suffisante ne sont disponibles qu'avec un certain retard; par ailleurs, l'assiette fiscale agrégée peut fluctuer fortement. Pour ces raisons, le calcul du potentiel de ressources s'effectue à l'aide de moyennes triennales (par exemple moyenne des années 2014-2016 pour l'année de référence 2020).

(2) Le potentiel de ressources des cantons est calculé à partir de l'assiette fiscale agrégée. Il représente l'ensemble des ressources taxables créées dans un canton. L'indice du potentiel des ressources rapporte le potentiel de ressources par habitant du canton à celui de l'ensemble des cantons (ensemble des cantons = 100).

(3) L'exploitation du potentiel fiscal correspond au rapport entre les recettes fiscales effectives d'un canton et son potentiel de ressources. L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal rapporte la valeur de l'exploitation du potentiel fiscal du canton à celle de l'ensemble des cantons (ensemble des cantons = 100).

GUIDE DE LECTURE

Indice du potentiel des ressources: les cantons situés à droite de la ligne correspondant à l'indice du potentiel des ressources = 100 disposent d'un potentiel de ressources par habitant supérieur à la moyenne nationale; les cantons situés à gauche disposent d'un potentiel de ressources par habitant inférieur.

Indice de l'exploitation du potentiel fiscal: les cantons situés au-dessus de la ligne correspondant à l'indice = 100 imposent une charge fiscale supérieure à la moyenne nationale; les cantons situés en dessous imposent une charge fiscale inférieure.

Ligne rouge: les cantons situés au-dessus de la ligne rouge génèrent des recettes fiscales par habitant supérieures à la moyenne nationale; les cantons situés en dessous génèrent des recettes fiscales par habitant inférieures.

Source: Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques

POTENTIEL DE RESSOURCES ET EXPLOITATION DU POTENTIEL FISCAL DE 2008 À 2020

Le lien entre potentiel de ressources et charge fiscale est également observé en ce qui concerne l'évolution au fil du temps : les cantons dont l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal augmente enregistrent généralement une baisse de l'indice du potentiel de ressources (voir graphique G-03). Cela signifie qu'une hausse de la charge fiscale va généralement de pair avec une croissance plus faible qu'en moyenne nationale du potentiel de ressources.

Depuis 2008, la charge fiscale du canton de Genève a augmenté de 2,2 points de pourcentage, passant de 31,5 % à 33,7 %. Seuls les cantons de Neuchâtel (+ 4,4 points de pourcentage) et Vaud (+ 3,8 points de pourcentage) ont enregistré une plus forte hausse. Dans la majorité des cantons (20), la charge fiscale a reculé (dans certains de plus de 5 points de pourcentage ; par exemple, - 10,7 points à Obwald). Pour le canton de Genève, cela représente une progression de 14,5 points de l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal.

Au cours de la même période, le potentiel de ressources du canton de Genève augmente de 21,0 % en termes nominaux (+ 15,8 % en termes réels), contre + 27,2 % dans l'ensemble des cantons (+ 21,8 % en termes réels). Cette croissance moins marquée dans le canton de Genève que dans l'ensemble des cantons fait que l'indice du potentiel de ressources du canton de Genève s'est replié de 7,5 points. Genève passe du deuxième au cinquième rang en termes de potentiel de ressources par habitant.

Huit autres cantons ont connu une évolution similaire à celle de Genève, c'est-à-dire une progression de l'indice

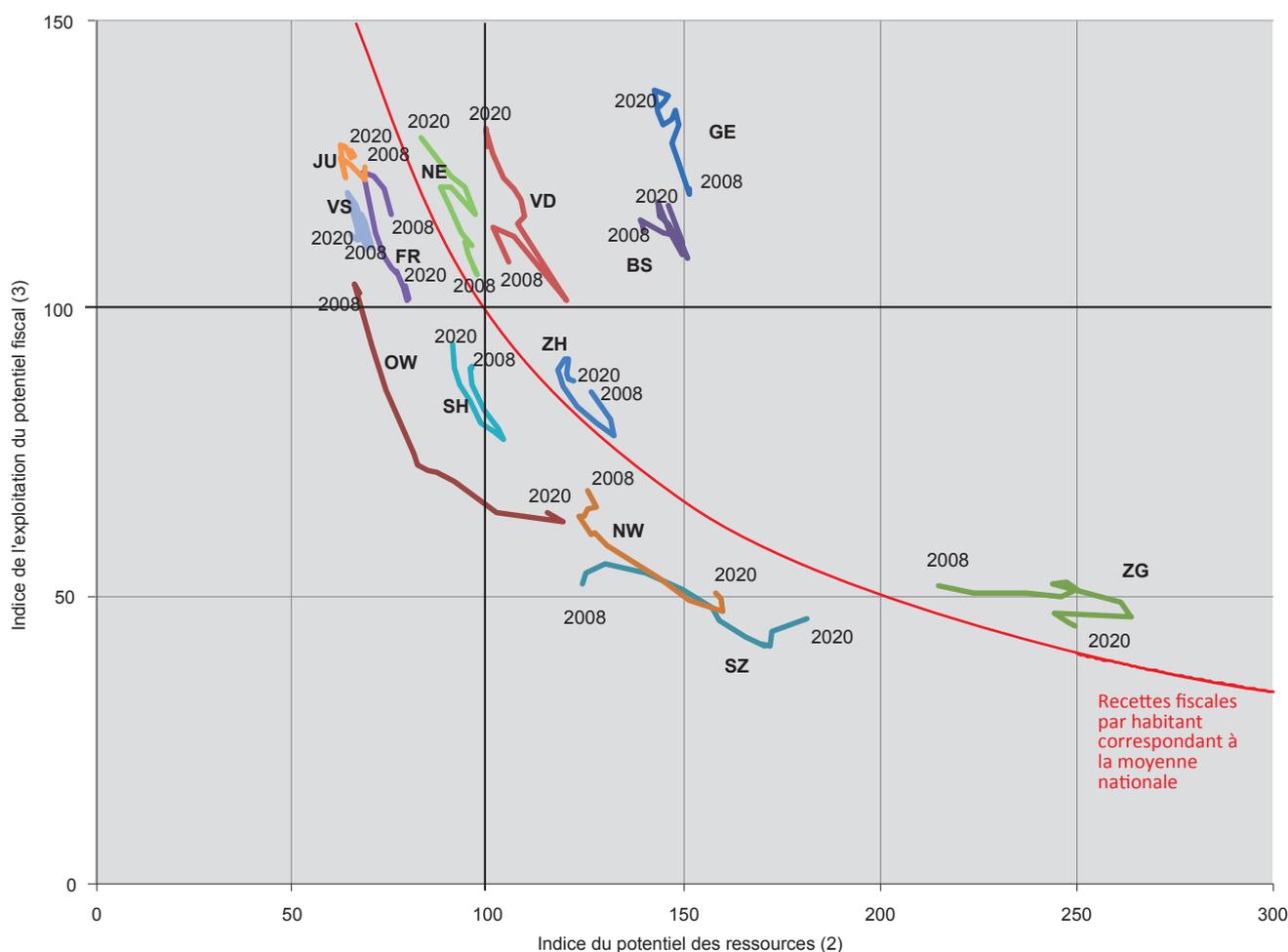
de l'exploitation du potentiel fiscal et une diminution de l'indice du potentiel de ressources. Parmi ceux-ci figurent Neuchâtel, Vaud, Tessin, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Valais, Jura et Zurich.

A l'opposé, 13 cantons ont enregistré une baisse de l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal et une hausse de l'indice du potentiel de ressources. Les plus fortes évolutions sont observées à Schwytz, Obwald, Zoug et Nidwald.

A Soleure, Saint-Gall et Argovie, les deux indices ont reculé entre 2008 et 2020. Enfin, Bâle-Ville est l'unique canton où les deux indices ont progressé en 12 ans.

Le lien entre charge fiscale et potentiel de ressources vaut donc pour la grande majorité des cantons (ils évoluent généralement sur une trajectoire parallèle à la ligne rouge du graphique G-03). Cependant, ces trajectoires peuvent se situer à différents niveaux. Ainsi, Genève évolue sur une trajectoire caractérisée par une charge fiscale et un potentiel de ressources nettement supérieurs à la moyenne nationale. En comparaison, les trajectoires de Nidwald et Schwytz montrent des charges fiscales nettement plus faibles pour un potentiel de ressources comparable à celui de Genève. Ou encore, les trajectoires de Vaud et Neuchâtel indiquent un potentiel de ressources plus faible pour une charge fiscale comparable à celle de Genève.

L'existence de ces différentes trajectoires est possible, parce que les contribuables ne sont pas parfaitement mobiles et parce qu'il y a d'autres facteurs que la fiscalité qui influent sur l'attractivité d'un canton et la création de richesses.



(1) En raison du processus de taxation, des données d'une qualité suffisante ne sont disponibles qu'avec un certain retard; par ailleurs, l'assiette fiscale agrégée peut fluctuer fortement. Pour ces raisons, le calcul du potentiel de ressources s'effectue à l'aide de moyennes triennales (par exemple moyenne des années 2014-2016 pour l'année de référence 2020).

(2) Le potentiel de ressources des cantons est calculé à partir de l'assiette fiscale agrégée. Il représente l'ensemble des ressources taxables créées dans un canton. L'indice du potentiel des ressources rapporte le potentiel de ressources par habitant du canton à celui de l'ensemble des cantons (ensemble des cantons = 100).

(3) L'exploitation du potentiel fiscal correspond au rapport entre les recettes fiscales effectives d'un canton et son potentiel de ressources. L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal rapporte la valeur de l'exploitation du potentiel fiscal du canton à celle de l'ensemble des cantons (ensemble des cantons = 100).

GUIDE DE LECTURE

Indice du potentiel des ressources : les cantons situés à droite de la ligne correspondant à l'indice du potentiel des ressources = 100 disposent d'un potentiel de ressources par habitant supérieur à la moyenne nationale; les cantons situés à gauche disposent d'un potentiel de ressources par habitant inférieur.

Indice de l'exploitation du potentiel fiscal : les cantons situés au-dessus de la ligne correspondant à l'indice = 100 imposent une charge fiscale supérieure à la moyenne nationale; les cantons situés en dessous imposent une charge fiscale inférieure.

Ligne rouge : les cantons situés au-dessus de la ligne rouge génèrent des recettes fiscales par habitant supérieures à la moyenne nationale; les cantons situés en dessous génèrent des recettes fiscales par habitant inférieures.

Evolution dans le temps : un mouvement vers la droite indique que le potentiel des ressources augmente plus rapidement qu'au niveau national; un mouvement vers la gauche indique qu'il augmente moins rapidement qu'au niveau national ou qu'il baisse; un mouvement vers le haut indique que la charge fiscale baisse moins rapidement qu'au niveau national ou qu'elle augmente; un mouvement vers le bas indique qu'elle baisse plus rapidement qu'au niveau national.

Source: Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Sous-domaine « Administration et finances publiques » : https://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=18_02

Département des finances et des ressources humaines

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Hervé Montfort

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2020. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.